

Annexe n° 3 à la Note Commune n°20 pour l'année 2023

**Attestation de régularisation de la situation fiscale pour les étrangers
résidents en Tunisie**

(Article 68 du décret-loi n°2022-79 du 22 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023)

Numéro :/..... Valable jusqu'à.....

Certifie⁽¹⁾
que Monsieur ou Madame (Nom et prénom) :.....

Titulaire de la carte de séjour numéro :

--	--	--	--	--	--	--	--

Titulaire du passeport numéro :

--	--	--	--	--	--	--	--

Nationalité :.....

Profession :.....

Adresse :.....

a régularisé sa situation fiscale au titre des impôts échus et non prescrits.

La présente attestation est délivrée à la demande de l'intéressé (e) pour la présenter en vue de renouveler la carte de séjour ⁽²⁾.

A le/...../.....

Signature et cachet

⁽¹⁾ Chef du centre régional de contrôle des impôts.

⁽²⁾ Une attestation de régularisation de la situation fiscale est délivrée aux étrangers résidents en Tunisie en vue de renouveler la carte de séjour.